



INÉGALITÉS SOCIALES & PARCOURS DE VIE

Chaire de recherche du Canada

## Chapitre

---

VAN DE VELDE Cécile, **La dépendance familiale des jeunes adultes en France. Traitement politique et enjeux normatifs**, in Paugam S. (ed.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, « Le lien social », 2007, p.315-334.



# Renouer le lien entre les générations ?

## Chapitre 3

### La dépendance familiale des jeunes adultes en France. Traitement politique et enjeux normatifs

CECILE VAN DE VELDE

CONTRIBUTION À L'OUVRAGE DIRIGÉ PAR SERGE PAUGAM  
*REPENSER LA SOLIDARITE. L'APPORT DES SCIENCES SOCIALES*  
PARIS, PUF, COLL. LE LIEN SOCIAL, 2007.

« Repenser la solidarité », dans le cas des jeunes adultes, implique de dégager au préalable l'agencement des supports sociaux encadrant cette période de dépendance économique potentielle, que l'allongement des études et les difficultés d'entrée sur le marché du travail tendent à prolonger. Qui, de la famille ou de l'Etat, est censé prendre en charge les individus majeurs, étudiants ou actifs, mais n'ayant pas achevé leur intégration professionnelle ? Quels sont les seuils d'âge ou de statut institutionnalisant un droit, même partiel, à l'indépendance ? De quelle façon se clivent les interventions envers les étudiants en cours de formation et celles destinées aux individus en attente sur le marché du travail ? Ces questions appellent une mise en perspective des niveaux et des formes de la « *défamilialisation* »<sup>1</sup> des jeunes adultes, renvoyant plus largement, au sein des sociétés européennes, à des façons contrastées d'articuler solidarités publiques et solidarités familiales dans la régulation des dépendances sociales.

Emergente dans le débat public, la question de la dépendance économique des jeunes adultes en France a déjà suscité de nombreux travaux sociologiques. Dans un cadre théorique faisant de la jeunesse un âge de la vie qui s'allonge, Olivier Galland a montré l'existence d'un double processus de report et de désynchronisation des principaux « seuils » d'accès à

---

<sup>1</sup> La « *défamilialisation* » renvoie au degré auquel un Etat intervient pour permettre à l'individu de survivre indépendamment des ressources familiales. Ce concept a initialement été défini par les critiques féministes formulées à la suite de la typologie de Gøsta Esping-Andersen, puis repris par ce dernier.

l'indépendance (Galland, 1990 ; 2001). Le durcissement relatif de ces conditions d'entrée dans la vie adulte au sein des plus jeunes cohortes, comparativement à celles issues du baby-boom, a été mis en exergue par les travaux de Louis Chauvel, fournissant un schème d'interprétation à l'évolution d'indicateurs tels que le taux de suicide (Chauvel, 1998 ; 2003). Des travaux d'obédience plus qualitative ont analysé les expériences individuelles et familiales liées au maintien de la cohabitation intergénérationnelle (de Singly, Ramos, 2000 ; Cichelli, 2001); leur prolongement au niveau comparatif conduit à interroger la signification culturelle du départ de chez les parents comme seuil du « devenir adulte » aujourd'hui (Gaviria, 2005). De l'ensemble de ces travaux émerge une double lecture des âges et des parcours de vie, d'une part encore socialement structurés -par l'intermédiaire notamment de seuils construits de façon politique et institutionnelle-, mais d'autre part de plus en plus « flexibles » et subjectifs (Gaullier, 1998).

Par une mise en comparaison européenne de la question de la dépendance des jeunes adultes et de son traitement familial et politique, cette contribution entend poser quelques jalons de réflexion sur le statut de cet âge en France. Elle s'appuie sur un travail comparatif montrant l'existence de différentes constructions sociales de la jeunesse en Europe, et analysant comment les Etats, en relation avec les systèmes éducatifs, les marchés du travail et les cultures familiales, institutionnalisent différentes formes de passage à l'âge adulte, et tendent à générer des expériences contrastées de cette période du parcours de vie (Van de Velde, 2007). Prévaut, au sein des sociétés nordiques, la légitimité d'une jeunesse longue et exploratoire, menée dans une indépendance continue vis-à-vis des parents. L'impact de l'État-Providence sur le cycle de vie y est profondément structurant, offrant les moyens financiers d'une décohabitation précoce et favorisant l'existence de trajectoires étudiantes discontinues, entrecoupées de périodes d'activités professionnelles. Au Royaume-Uni, si l'indépendance n'est pas garantie, comme dans les pays nordiques, par un État défamilialisant, elle y est quasiment aussi précoce : la configuration libérale de la société britannique privilégie une forme de jeunesse plus courte, sous-tendue par une logique d'émancipation individuelle et orientée vers un accès rapide au statut salarié. Enfin, les sociétés méditerranéennes induisent en leur sein une expérience de jeunesse caractérisée par l'attente au foyer parental des conditions nécessaires à une installation stable dans la vie adulte. La sortie du foyer, conditionnée par le mariage, clôture des trajectoires marquées par le chômage et la précarité professionnelle.

Au sein de cette carte européenne des modes de passage à l'âge adulte, la société française offre une configuration médiane et hybride, mais dotée d'une identité spécifique : elle favorise l'existence de trajectoires de placement social, menées dans une dépendance partielle envers les parents. Dans un univers normatif valorisant pourtant l'indépendance précoce, l'Etat consacre principalement la prise en charge parentale des études et de l'insertion professionnelle. Ces solidarités familiales induites, malgré la présence d'une éthique de l'autonomie, prennent sens au regard de l'enjeu de long terme que revêtent les titres scolaires sur les destins sociaux en France, légitimant des comportements de surinvestissement dans les études et justifiant l'acceptation d'un maintien contraint, au moins partiel, sous dépendance parentale.

## L'ETAT ET LES JEUNES ADULTES EN FRANCE : UN TRAITEMENT DISSOCIE DE LA DEPENDANCE

L'intervention publique française envers les jeunes adultes se distingue de ses homologues européennes par son caractère composite : elle pose les solidarités familiales comme premières tout en institutionnalisant un droit partiel à l'indépendance résidentielle par l'intermédiaire d'une politique d'aide au logement. La dichotomie qui fonde ses principes d'intervention est également perceptible dans d'autres pans des politiques des âges (Guillemard, 2003), ainsi que dans les politiques de lutte contre le chômage et la pauvreté (Gallie, Paugam, 2000). Gøsta Esping-Andersen, dans la conclusion de son ouvrage « Les trois mondes de l'État-Providence », souligne ce positionnement spécifique des politiques sociales françaises : d'inspiration majoritairement « corporatiste » selon les termes de sa typologie - c'est-à-dire privilégiant la famille dans la régulation des dépendances sociales -, elles s'en échappent par quelques traits défamilialisants (Esping-Andersen, 1999).

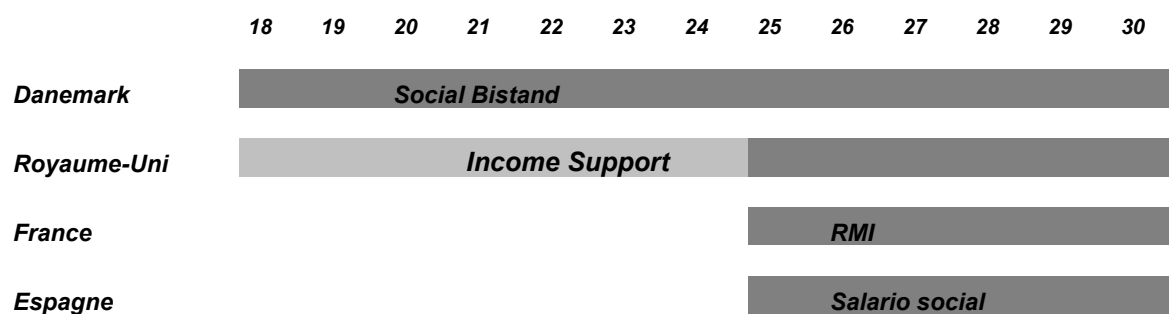
### *Une familialisation induite*

En France, l'allongement des études et de la période d'insertion professionnelle s'est principalement traduit par un maintien prolongé sous dépendance familiale, au moins financière : en l'absence d'une politique de financement universel de la vie étudiante, et dans

le contexte d'un cloisonnement encore marqué entre le temps des études et le temps de l'emploi, la trajectoire de formation et d'insertion des jeunes Français est fortement conditionnée par le maintien des solidarités parentales. « Devenir étudiant, c'est presque toujours, devenir économiquement assisté » concluent à cet égard Louis Gruel et Claude Grignon à l'issue d'une enquête sur les conditions de vie des étudiants français (Grignon, Gruel, 1999, p.37).

Privilégiant l'inscription familiale du jeune adulte sur ses ressources individuelles, plusieurs formes d'intervention relèvent directement d'une inspiration « corporatiste ». Il n'existe pas en France d'aide financière directe et universelle destinée aux étudiants, à l'instar des bourses octroyées au Danemark, ou des prêts indépendants du revenu des parents proposés au Royaume-Uni. Suivant -et initiant à maints égards- un mouvement commun à l'ensemble des pays nordiques, l'Etat danois a effectivement mis en place depuis le milieu des années quatre-vingt une politique de financement des jeunes adultes majeurs, qu'ils soient étudiants ou chômeurs : une allocation directe et universelle garantit la survie économique du jeune adulte indépendamment des ressources parentales ; sa flexibilité temporelle permet matériellement le prolongement ou la reprise, même tardive, des études. D'inspiration libérale, l'intervention étatique britannique consacre un principe de responsabilisation individuelle : à défaut d'allocations directes, une politique de prêts incite à l'autofinancement. En France, le système d'allocations familiales que reçoivent les parents jusqu'aux 20 ans de leur enfant est symptomatique d'un principe indirect de légitimation des solidarités familiales –aider les parents qui aident les enfants-, puisque jusqu'à cet âge, des prestations familiales sont versées non pas au jeune adulte, mais aux parents qui en ont la charge. Cette politique se poursuit au-delà de l'âge 20 ans sous la forme d'allègements fiscaux divers en cas d'enfant à charge, à condition que celui-ci ne déclare pas un certain montant de revenu. Même si la directivité des aides s'accroît ensuite après 20 ans, les bourses que l'Etat verse aux étudiants sont établies sur la base de critères sociaux prenant majoritairement en compte les revenus parentaux ; seuls les plus défavorisés y ont accès, la proportion de bénéficiaires restant inférieure à 20%.

**Graphique 1 : Comparaison des seuils d'âge dans l'accès au revenu minimum au Danemark, au Royaume-Uni, en France et en Espagne**



Fixé à 25 ans, le seuil d'âge d'accès au RMI consacre le principe de prise en charge parentale de la période d'intégration professionnelle : similaire au seuil espagnol, cette limite d'âge institutionnalise un droit à un revenu minimum plus tardif qu'au Danemark -18 ans pour le taux plein- et qu'au Royaume-Uni -18 ans pour le taux partiel, 25 ans pour le taux plein-. L'analyse des argumentaires parlementaires au moment de la création du RMI montre que l'exclusion des 18-25 ans de l'accès au revenu minimum répondait notamment à la crainte d'une incitation à la décohabitation précoce, la solidarité familiale étant pensée comme une protection contre le risque d'isolement (Lima, 2004). Même au-delà du seuil de 25 ans, l'octroi du revenu minimum français est officiellement subsidiaire à la solidarité familiale : son montant est censé décroître de façon inversement proportionnelle aux transferts familiaux déclarés. En effet, le 2ème alinéa de l'article 23 de la loi du 1er décembre 1988 subordonne l'attribution du RMI à la condition que l'intéressé ait fait valoir ses droits à l'obligation d'entretien que les pères et mères ont envers leurs enfants, ce qui, ajouté à la condition d'âge de 25 ans, conduit les auteurs d'une étude sur les rapports entre RMI et solidarité familiale à conclure : « Bien qu'il intègre dans une certaine mesure l'évolution des moeurs, le RMI s'inscrit encore dans une logique de solidarité forcée des familles» (Barthe, Gazier, Leprince, Nogues, 1992, p.51).

En droit civil, l'évolution de l'usage de l'obligation d'entretien confirme cette conception d'une responsabilité parentale du jeune adulte couvrant à la fois la période d'études et la période d'insertion professionnelle : selon l'article 203 du code civil, les parents ont « l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants »<sup>2</sup>, et selon l'article 295, « le parent qui assume à titre principal la charge d'enfants majeurs qui ne peuvent eux-mêmes subvenir à leurs besoins peut demander à son conjoint de lui verser une contribution à leur

<sup>2</sup> Loi du 3 janvier 1972 sur la filiation

entretien et à leur éducation»<sup>3</sup>. Or, la jurisprudence en la matière définit désormais l'occupation d'un emploi stable comme limite à la fin de l'obligation alimentaire des parents envers les enfants, comprenant non seulement la couverture des frais de subsistance d'un étudiant - le jeune adulte n'étant pas censé travailler parallèlement à ses études - mais aussi ceux d'un individu à la recherche d'un premier emploi ou au chômage. Les media se sont fait largement l'écho de jugements prononcés au nom de cette obligation d'entretien des parents au profit de leur enfant majeur.

### *Une politique hybride*

Pour autant, il serait erroné de penser qu'en France, la prise en charge des étudiants et des jeunes adultes non insérés incombe *de facto* uniquement à la famille, et non à l'Etat. Derrière ce clivage apparent, se dessine une réalité plus complexe que souligne la juriste Marie-Josèphe Gebler : « En France l'obligation pour les parents de subvenir aux besoins de leurs enfants étudiants se situe dans un contexte où l'Etat prend à sa charge l'essentiel des dépenses d'éducation et où la part des ménages n'est que de 11,4 %. Les jeunes chômeurs comme les étudiants sont donc pris en charge à la fois par l'Etat et par leur famille, mais avec des modalités en partie différentes dans les deux cas » (Gebler, 1988, p.241). Cette part des ménages dans les dépenses d'éducation est effectivement une des plus faibles d'Europe, les droits d'inscription payés par la plupart des étudiants français étant qualifiés de particulièrement « modiques » par un rapport comparatif européen (Union européenne, 1999, p.214).

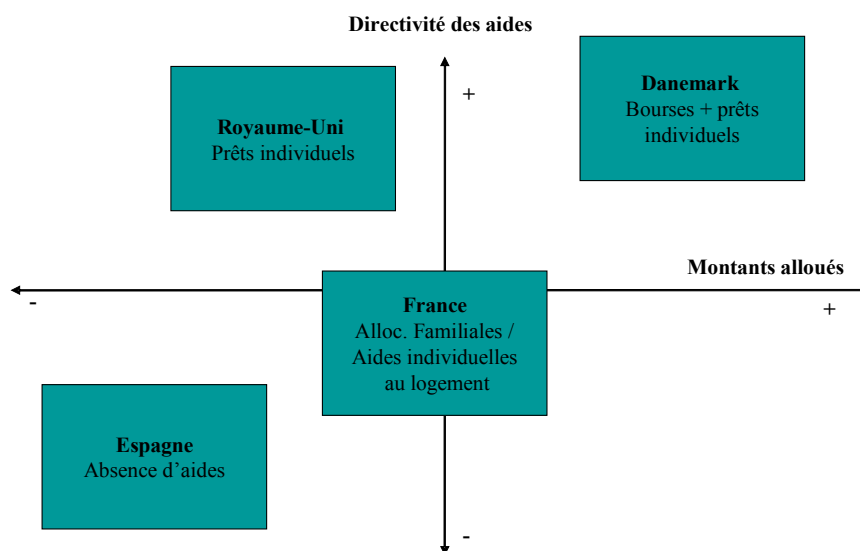
De plus, la politique d'aide au logement légitime un droit partiel à l'indépendance résidentielle des jeunes étudiants, chômeurs ou salariés précaires. Cette aide au logement n'est pas spécifique aux jeunes adultes, elle s'adresse en réalité à tout individu se situant en dessous d'un niveau défini de revenus, mais l'absence de conditions d'âge leur permet d'en faire la demande, depuis 1991. Elle prend la forme d'une allocation directe attribuée au jeune adulte se déclarant locataire ou propriétaire, dont le montant ne dépend pas des revenus parentaux, mais des revenus individuels. Cette aide s'ajoute à une politique de logement social étudiant relativement conséquente au regard de celle des autres pays européens, constituant même selon Marco Oberti un des facteurs explicatifs majeurs du décalage dans l'âge au départ de chez les parents entre jeunes Français et jeunes Italiens (Oberti, 2000) : à la différence des

---

<sup>3</sup> Loi du 11 juillet 1975 sur le divorce

sociétés méditerranéennes, l'aide publique au logement favorise l'existence d'une décohabitation étudiante préalable à l'acquisition d'un emploi salarié. Cette politique met en lumière une dissociation particulièrement perceptible au sein de la jeunesse française entre un départ relativement précoce et un autofinancement effectif bien plus tardif : avec un âge médian au départ de 23 ans, les jeunes Français adoptent des comportements d'indépendance résidentielle plus proches des sociétés nordiques que des pays du sud de l'Europe ; mais leurs trajectoires sociales, fortement marquées par le chômage, sont davantage calquées sur celles des sociétés méditerranéennes, et ne leur offrent les moyens d'une réelle indépendance que relativement tard.

**Graphique 2 : Comparaison des modes d'intervention étatique envers les étudiants au Danemark, au Royaume-Uni, en France et en Espagne**



Ainsi mise en perspective, la politique qu'a développée la société française dans le traitement de la dépendance économique des jeunes adultes apparaît composite, peu lisible et discontinue, consacrant de fait par une familialisation induite jusque l'âge de 25 ans le maintien d'une dépendance financière, tout en favorisant une marge d'indépendance résidentielle par l'intermédiaire d'une aide individuelle au logement.

**LES SOLIDARITES FAMILIALES : ENJEU DES ETUDES ET TENSION NORMATIVE**



Or si l'on confronte le mode d'intervention étatique envers les jeunes adultes en France à l'univers normatif dans lequel il s'inscrit, une tension profonde apparaît entre une norme d'indépendance individuelle et une nécessaire prise en charge parentale des études ou de la phase de recherche d'emploi. L'expérience d'une autonomisation partielle, réversible et ambiguë tend effectivement à caractériser de façon privilégiée les trajectoires des jeunes Français. Entre les premiers pas d'indépendance –résidentielle ou financière– et l'achèvement d'un réel autofinancement, s'intercalent de nombreuses situations, socialement clivées, mais toutes caractérisées par une relative ambiguïté et par un maintien prolongé dans une période d'entre-deux. Cette « semi-dépendance » (Van de Velde, 2006) se traduit soit par une décohabitation partiellement financée par les parents, soit par le prolongement d'une cohabitation résidentielle associée à la construction d'une marge d'autonomie au sein du foyer.

Claudine Attias-Donfut, à partir de l'enquête « Trois générations » souligne l'existence d'une divergence de déclaration entre les jeunes adultes et leurs parents sur la question de la survenue de la décohabitation : elle note que « le sens du décalage reste très significatif, les jeunes s'attribuent une plus grande autonomie que celle que leur prêtent leurs parents » (Attias-Donfut, 1995, p.62). Dans 70 % des cas où les déclarations sur l'âge au départ divergent, les parents donnent un âge au départ plus élevé que les enfants, avec une différence moyenne de 2,2 ans. Cette forte progressivité de l'accès à l'indépendance des jeunes Français traduit l'équilibre précaire entre autonomie individuelle et appartenance solidaire qui soutient les relations familiales : la légitimité d'une indépendance, surtout résidentielle, y est transversalement reconnue, tout en valorisant les liens d'interdépendance effective qui scellent l'appartenance au groupe familial dans un contexte de précarité professionnelle. L'exercice prolongé d'une solidarité parentale pendant la période d'insertion relève avant tout d'un « investissement » familial, prioritairement légitimé par l'enjeu des études et du placement social.

### *Les ambiguïtés d'une dépendance clivée*

Deux logiques majeures d'accès à l'indépendance se dégagent des trajectoires résidentielles et sociales empruntées par les jeunes adultes français, et se différencient principalement en fonction du milieu social : dans une configuration socio-politique

caractérisée par une familialisation induite de la période de formation et d'insertion, la décohabitation en cours d'études dépend principalement de la capacité individuelle et familiale à la financer. Le décalage entre un départ potentiellement précoce et une stabilisation professionnelle plus tardive n'est que marginalement compensé par l'intervention étatique, et comblé avant tout par la solidarité parentale. C'est ainsi au sein des milieux favorisés que peut survenir une décohabitation étudiante, financée au moins partiellement par les parents : dans ce cas, l'indépendance résidentielle se conjugue au maintien d'une dépendance financière. Dans les milieux moins aisés, la décohabitation est conditionnée à l'emploi salarié et à l'obtention de garanties économiques nécessaires à l'obtention d'un logement ; la trajectoire d'insertion se conduit sous le toit familial. L'indépendance financière précède alors la décohabitation (Van de Velde, 2006). Quand, pour des raisons relationnelles ou économiques, ce maintien du jeune adulte au foyer parental ne peut avoir lieu, surviennent ce que Michel Bozon et Catherine Villeneuve-Gokalp ont appelé des « sorties précoces et sans filet », souvent associées à un arrêt également précoce des études, et potentiellement prolongées par une longue période de précarité (Bozon, Villeneuve-Gokalp, 1995).

Au-delà de ces situations les plus problématiques, les expériences individuelles et familiales associées au maintien prolongé de la cohabitation intergénérationnelle révèlent l'existence, en France, d'une aspiration largement contrariée à l'indépendance : effectives, les solidarités familiales s'exercent paradoxalement en l'absence d'une normalisation culturelle de la dépendance prolongée. Quand elle est reconduite après 21-22 ans environ, la cohabitation est loin d'aller de soi, et fait l'objet d'une négociation explicite entre parents et jeunes adultes. À âge et statut équivalents, les jeunes Français sont bien plus enclins à présenter cette cohabitation comme problématique et potentiellement source de culpabilité que les jeunes Espagnols, dont la sortie du foyer s'inscrit davantage dans un horizon de long terme, et reste conditionnée à l'emploi stable et à la mise en couple. Au sein d'un dégradé européen des normes d'indépendance -avec les sociétés nordiques à l'extrême le plus précoce, les sociétés méditerranéennes et l'Irlande à l'extrême le plus tardif-, les jeunes Français se révèlent paradoxalement plus proches des sociétés d'héritage culturel protestant que des sociétés d'héritage culturel catholique. Le faible pourcentage d'individus salariés vivant chez leurs parents (environ 10% en 1999 selon les données de l'Europanel) est révélateur de cette relative précocité, manifestement contrariée, des comportements d'indépendance des jeunes Français : loin de se prolonger prioritairement par le mariage comme au sein des sociétés méditerranéennes, le départ survient aussitôt levés les freins économiques à sa survenue (Van de Velde, 2006).

De plus en plus explicite au fur et à mesure que s'éloigne l'horizon des 20 ans, la négociation relationnelle qu'induit le maintien de la cohabitation se décline de façon différenciée en fonction des milieux sociaux. Au sein des groupes ouvriers, elle se traduit notamment par la remise d'un « loyer » (RMI, indemnités, achats directs) : au-delà des contraintes économiques auxquelles il répond, ce flux financier ascendant -dont Thierry Blöss et François Godard avaient déjà souligné l'existence (Blöss, Godard, 1988)- est prioritairement codé comme un outil de légitimation du maintien au sein d'un foyer sous autorité parentale, atténuant la culpabilité induite par une situation de cohabitation prolongée. Au sein des classes moyennes, le report du départ s'associe à une rhétorique du « sursis », et s'inscrit résolument dans un horizon de court terme : nombreux sont ceux qui se présentent comme les perdants d'un jeu géographique ne leur permettant pas de légitimer un départ pendant les études. Le maintien se négocie davantage en termes spatiaux et relationnels, et se traduit plutôt par l'aménagement d'une marge d'autonomie au sein même du foyer.

Révélatrice de la tension entre une norme de départ précoce et des conditions matérielles qui le rendent matériellement impossible, l'existence d'une décohabitation étudiante financée par les parents constitue le versant « aisé » de cette dépendance clivée. Elle est particulièrement symptomatique de la disjonction des indépendances financière et résidentielle qui caractérise les trajectoires d'émancipation des jeunes Français. Souvent induite par la localisation lointaine de l'université, elle peut également se fonder sur la légitimité d'une indépendance individuelle, et survenir à proximité du foyer familial. Cette solidarité financière s'accompagne d'un relatif maquillage de la rupture symbolique du départ, qui prend alors davantage la forme d'une « extension du nid » que d'une réelle césure dans les relations familiales. Se met en place, de part et d'autre, un jeu relationnel subtil qui renvoie à la « logique de dissimulation des intentions » qu'avait analysée Jean-Hugues Déchaux dans les comportements de solidarité au sein des classes moyennes (Déchaux, 1988) : destiné du côté des parents à effacer les éventuels dommages identitaires d'un maintien sous dépendance financière, et du côté des enfants à atténuer, par de fréquents retours au foyer, la visibilité d'un départ coupable car trop précoce, ces pratiques relationnelles révèlent le flou normatif dans lequel s'inscrit le maintien sous dépendance familiale dans une culture valorisant l'autonomie (Van de Velde, 2007).

L'existence de ces dépendances dissociées permet d'éclairer une spécificité épistémologique de la sociologie française de la jeunesse au regard de ses homologues européennes : de nombreux travaux ont soulevé la question d'un clivage entre autonomie et indépendance, et ont conduit à une distinction affinée entre ces deux concepts. Cette

nécessaire dissociation conceptuelle peut être lue comme le reflet d'une relative spécificité des modes d'émancipation des jeunes Français, conjuguant une éthique de l'autonomie précoce et des solidarités familiales effectives. Cette question apparaissait déjà dans l'ouvrage comparatif de Jean-Charles Lagrée et Paula Lew-Faï qui interrogeaient, au regard des biographies de jeunes chômeurs, la pertinence des critères d'indépendance comme vecteurs de définition de l'âge adulte (Lagrée, Lew Faï, 1989). Plus récemment, elle constitue la trame sous-jacente des travaux de Vincenzo Cichelli : l'analyse des processus de « construction de l'autonomie » d'étudiants français le conduit à « nommer autonomie ce qui est d'abord de la perception de soi, en évitant de la réifier et de l'attribuer ex post facto à tout individu ayant rempli certaines conditions statutaires » et « de ne pas considérer l'autonomie comme le couronnement d'une suite d'étapes dont le point final coïncide avec l'émancipation, voire avec l'affranchissement des instances de tutelle » (Cichelli, 2001, p.145).

Au final, qu'elle se traduise par une cohabitation sans dépendance financière, ou par une décohabitation aidée, les expériences de dépendance partielle des jeunes Français s'inscrivent dans une relative tension normative, légitimant à la fois la prise en charge familiale de cette période tout en valorisant l'existence d'une marge d'indépendance partielle.

### *Corporatisme, titres scolaires et passage à l'âge adulte*

En l'absence d'un cadre normatif légitimant la dépendance prolongée, ce maintien sous égide parental conduit à analyser plus avant les cadres sociaux structurant le cheminement d'intégration professionnelle des jeunes Français, et sur le rapport au temps et à l'âge adulte qu'ils sont susceptibles de générer.

En première analyse, les trajectoires de maintien sous dépendance familiale des jeunes adultes s'expliquent par l'existence d'un marché du travail français particulièrement discriminant pour les jeunes. La perspective de difficultés d'insertion professionnelle induit des comportements de prolongement des études qui, rarement cumulées à un emploi salarié (Grignon, Gruel, 1999), retardent l'obtention de conditions matérielles nécessaires à une décohabitation autofinancée. De fait, le temps d'attente entre la fin des études et l'emploi stabilisé s'est considérablement accru depuis les années soixante-dix (Chauvel, 2003). Il est frappant de constater à cet égard que les jeunes Français se distinguent de leurs homologues européens par une perception singulièrement aigüe d'une adversité sociale (Van de Velde, 2007) : l'intériorisation du risque de chômage y apparaît même plus vive que parmi les jeunes Espagnols, qui y sont pourtant davantage confrontés. Selon Serge Paugam, la configuration

sociale française promeut un type de pauvreté « disqualifiante », prioritairement associée à l'idée de « chute » et suscitant une appréhension généralisée (Paugam, 2005). Parmi les jeunes adultes, le parallélisme établi entre élévation du taux de suicide et expérience du chômage pourrait trouver là un de ses fondements (Baudelot, Establet, 2005).

Au-delà de la crainte transversale du chômage, la problématique d'un « définitif » conditionné par le niveau et le domaine d'études initiales constitue une clé majeure de compréhension des trajectoires sociales et familiales des jeunes Français, faisant de la question de « l'orientation » un enjeu décisif des parcours, et induisant un rapport au temps marqué par la pression au placement professionnel et par l'absence perçue de droit à l'erreur. L'urgence d'intégration et l'absence de retour envisagé aux études contribuent à des trajectoires académiques linéaires, amorcées de façon précoce, et relativement cloisonnées du marché de l'emploi. Les définitions associées à l'âge adulte par les jeunes Français reflètent la relative ambiguïté avec laquelle ils se positionnent au sein de ces trajectoires de placement : plus qu'ailleurs, l'âge adulte est représenté comme l'âge d'un définitif imposé, d'abord négativement connoté, puis recherché à mesure que la pression de l'âge se renforce. Cette expérience de la jeunesse s'inscrit dans un modèle social qui fait de l'appartenance à un corps professionnel un critère majeur du statut individuel, mais qui en ferme parallèlement l'accès par le diplôme (Dubet, 2004). On touche là à une des composantes d'un corporatisme traversant plus largement l'ensemble de la société française, fortement structurée autour d'une hiérarchie de statuts socio-professionnels cloisonnés. L'octroi des droits sociaux y apparaît très segmenté et lié à l'appartenance professionnelle, rapprochant la France d'un régime d'Etat-providence de type « corporatiste » tels que Gøsta Esping-Andersen l'a défini. Le système éducatif et le marché du travail renforcent cette partition par une sectorisation prononcée des différentes filières d'études et d'emploi (Verdier, 1996), ainsi que par l'extrême valorisation des titres scolaires tout au long de la vie. Louis Chauvel note à cet égard l'existence en France d'un « scaring effect », stabilisant les individus dans la position sociale acquise au cours des toutes premières années d'intégration professionnelle (Chauvel, 2003).

Les trajectoires de maintien sous dépendance partielle des jeunes Français prennent largement sens au regard de cette structuration sectorisée du système éducatif et du marché du travail : malgré l'existence d'une valorisation de l'autonomie individuelle, un « investissement » parental dans les études et dans la phase d'intégration professionnelle est justifié par le poids déterminant du diplôme initial dans le statut socio-professionnel futur. En effet, dans le contexte d'une intégration difficile sur le marché du travail, l'extrême valorisation des titres scolaires en France se traduit par des comportements de

surinvestissement dans les études et de recherche de protection par le diplôme, largement encouragés les parents : les études constituent un enjeu majeur des relations entre les générations à la sortie de l'adolescence, surtout au sein des classes moyennes (Bozon, Villeneuve-Gokalp, 1994). La croyance au « salut par l'école » (Beaud, Pialoux 1999) est également très présente dans les milieux ouvriers : nombreux sont les jeunes peu qualifiés qui explicitent, face à la perte de souveraineté sur leurs trajectoires, une volonté de « repartir à zéro » et de « changer d'avenir », au travers d'un retour aux études, considéré comme le seul passeport potentiel vers une stabilisation professionnelle (Van de Velde, 2007).

Au-delà de la visibilité et à l'ampleur du chômage juvénile, cette empreinte profonde des titres scolaires sur les destins sociaux contribue à promouvoir, au sein des représentations, la conception d'une jeunesse associée aux seuls temps des études et de l'insertion, destinée à l'obtention d'une place dans un rang social donné, et donc clôturée par l'accès à un emploi durable. La double frontière d'âge et de statut institutionnalisée par les politiques publiques, réduisant parfois la jeunesse à une « catégorie à insérer », participe à ce cloisonnement du temps de la jeunesse aux quelques années de formation. L'emploi stable reste ainsi non seulement l'issue, mais également la référence, conditionnant l'accès au logement et l'aboutissement de l'indépendance vis-à-vis des parents. En contradiction croissante avec des trajectoires destinées à la mobilité, ce poids des premières années de jeunesse sur les destins sociaux adultes -phénomène que Michel Bauer et Bénédicte Bertin-Mouroit ont qualifié de « tyrannie des diplômes » (Bauer, Bertin-Mouroit, 1995)- tend à être perçu comme une contrainte sociale, légitimant un maintien prolongé dans le système éducatif, et induisant des aspirations contrariées à une autonomie plus précoce.

## CONCLUSION

Un double flottement normatif caractérise le traitement de la dépendance économique des jeunes adultes en France. Au niveau politique, il se traduit par l'adoption de modes d'intervention hybrides voire contradictoires, et par l'institutionnalisation de seuils d'âge discontinus au sein des trajectoires. Au niveau familial, il prend la forme d'une disjonction croissante entre une aspiration à l'autonomie précoce et un appel contraint et équivoque à la solidarité parentale, pourtant stigmatisée au-delà d'un certain âge. Cette ambiguïté normative, alors que s'allonge le temps des études et de l'insertion professionnelle, est potentiellement

vectrice de fragilité. D'une part, le maintien sous dépendance parentale accroît le « prix » de l'investissement individuel et familial consenti au cours des études, au risque que ne s'accroisse, à l'issue de la période de formation, l'effet « cooling-out » -effet de « refroidissement des attentes »- (Duru-Bellat, 2006), mettant à mal la « fiction nécessaire » d'une croyance en la promesse scolaire (Dubet, 2004). D'autre part, la familialisation induite des études clive *de facto* les jeunes adultes bénéficiaires d'une contribution parentale de ceux qui en sont dépourvus, tant sur la question de la poursuite des études que sur celle de l'accès au logement : pour les jeunes privés à la sortie de l'adolescence du filet de sécurité des solidarités familiales, l'accès à une indépendance stable est conditionné par l'arrêt des études, qui sont difficilement compatibles avec un emploi salarié ; une intégration difficile sur le marché du travail risque de les confronter aux interstices de pauvreté laissés actuellement vacants au sein des trajectoires par des seuils d'âge ou de statut segmentés. « Repenser la solidarité » implique donc de développer une vision collective du système normatif qui encadre cette période de dépendance prolongée, et du lien qui relie les études et l'emploi salarié. Trois pistes majeures de réflexion émergent de cette mise en perspective du traitement de la jeunesse en France, et conduisent à une formulation plus précise de la question des solidarités envers les jeunes adultes.

En premier lieu, une réflexion s'impose sur la mise en cohérence des modes d'octroi privilégiés dans les aides publiques envers les jeunes adultes. L'analyse a mis au jour l'existence, en France, d'un décalage entre les principales orientations des politiques publiques consacrant la prise en charge familiale du temps des études et de l'insertion professionnelle, et des normes culturelles valorisant plutôt l'indépendance précoce. Plusieurs formes d'intervention éparses sont destinées aux jeunes adultes : une première appuie les parents prenant en charge leurs enfants majeurs, une seconde subventionne directement le logement individuel, et enfin le RMI est octroyé aux individus âgés de plus de 25 ans et ayant achevé leurs études. Long et progressif, l'accès à l'indépendance des jeunes Français est largement conditionné par l'existence de solidarités familiales. Au regard des expériences de cohabitation intergénérationnelle des jeunes adultes en France, il semble que l'accentuation de la directivité des aides publiques serait à même d'induire une forte réactivité des trajectoires résidentielles, surtout si elle facilite un accès de plus en plus problématique au logement. A montant égal, le transfert des aides indirectes versées aux parents vers un mode d'octroi plus direct s'inscrirait davantage en adéquation avec la revendication d'autonomie des jeunes majeurs. De même, le développement d'aides ne prenant pas uniquement en compte les ressources familiales mais également d'autres critères d'octroi -ressources individuelles,

résultats scolaires ou universitaires- participerait d'une logique d'accentuation de la directivité des aides et d'autonomisation des jeunes adultes. Même s'ils sont difficilement importables d'un point de vue culturel voire économique, les prêts universels et directs que propose l'Etat britannique à tous les jeunes étudiants, quels que soient les revenus parentaux, pourraient constituer à cet égard une base de réflexion vers une mise en solvabilité économique des jeunes majeurs.

D'autre part, l'atténuation des seuils d'âge au sein des trajectoires des jeunes adultes, par l'instauration d'une souplesse temporelle dans les aides publiques qui leur seraient allouées, pourrait alimenter une seconde piste de réflexion. Jusqu'ici, le caractère composite et segmenté des aides ne permet que partiellement de faire face à la variabilité des situations ; une approche en termes de trajectoires, orientée sur l'activation directe de filets de sécurité en cas de précarité potentielle, serait aujourd'hui plus adaptée que la tendance actuelle à encadrer les aides destinées aux « jeunes » par de multiples critères d'âge. La flexibilité temporelle qu'instaure le système danois est à cet égard particulièrement inspirante, en ce qu'elle favorise une mobilité étudiante et professionnelle qui fait particulièrement défaut aux jeunes Français au regard de leurs homologues européens : les bourses destinées aux étudiants y sont octroyées sous forme de « bons mensuels » équivalents à cinq années d'études, dégressifs en fonction des ressources individuelles, et utilisables sans limite d'âge. Ce dispositif favorise l'existence de trajectoires d'alternance entre études et emploi, et le retour, même tardif, aux études (Van de Velde, 2006). Au-delà du montant des allocations étudiantes danoises, l'élasticité temporelle que promeut ce système pourrait être retenue et appliquée à d'autres types d'interventions en France, qu'elles soient sous forme de prêts, de subventions au logement ou d'aide aux études ; elle aurait l'avantage d'introduire, par un principe de responsabilisation dans la gestion de provisions d'allocations publiques, une plus grande latitude dans la conduite des trajectoires individuelles.

En prolongement de ces réflexions, la question de la rigidité du lien formation-emploi et du verrouillage des destins sociaux en fonction des titres scolaires en France mérite d'être soulevée. En effet, l'analyse met au jour l'impact d'une des composantes essentielles du système éducatif français et de son lien avec le marché du travail sur les expériences sociales et familiales des jeunes adultes, ainsi que sur les représentations de la jeunesse : le poids d'une détermination précoce par les études constitue la clé de compréhension majeure de leurs trajectoires de maintien sous dépendance. Dans une configuration caractérisée par un cloisonnement marqué des filières d'études et d'emploi, et par l'impact du diplôme sur les destins sociaux, le temps de la formation initiale et de l'intégration revêt l'enjeu d'un



investissement de long terme, légitimant l'appel aux solidarités familiales. La représentation aiguë d'une adversité sociale et l'absence perçue de droit à l'erreur favorisent le développement de parcours étudiants linéaires et relativement cloisonnés du marché du travail. A l'analyse, cette rigidité -réelle ou perçue- du lien entre formation initiale et statut social, associée à l'ampleur et à la visibilité du chômage juvénile, devient un des principaux fondements des trajectoires de placement que les jeunes Français tendent à adopter. Elle favorise le maintien d'une représentation de l'âge de la jeunesse réduite aux seuls temps des études et de l'insertion professionnelle, avant l'entrée dans un « rang » professionnel censé être stable. Or, à l'aune de parcours professionnels désormais mobiles, cette irréversibilité et cette linéarité des premières années de formation mériteraient d'être interrogées, à la faveur d'un décroisement plus institutionnalisé entre temps des études et temps de l'emploi, au cours de la jeunesse mais également tout au long des parcours de vie (Guillemard, 2003). Une socialisation plus précoce à la mobilité professionnelle et sociale, qui caractérise aujourd'hui les trajectoires adultes, passerait notamment par une « déssectorisation » des filières d'études et d'emploi, ainsi que par l'aménagement d'études mixées, entrecoupées de segments d'expériences professionnelles, et donc d'une durée potentiellement comparable, mais déployées sur un temps plus long. A l'heure d'une internationalisation des études et des marchés de l'emploi, l'instauration d'une forme de réversibilité potentielle dans les parcours de jeunesse, à défaut d'enrayer les difficultés d'insertion professionnelle, aurait le mérite d'assouplir la norme d'urgence et de linéarité qui sous-tend les trajectoires sociales des jeunes Français.

## BIBLIOGRAPHIE

- Attias-Donfut C., 1995, « Le double circuit des transmissions », in C. Attias-Donfut (dir.), *Les solidarités entre générations. Vieillesse, famille, Etat*, Paris, Nathan, pp.41-82.
- Attias-Donfut C., 1996, « Jeunesse et conjugaison des temps », *Sociologie et société*, volume 28, n.1, Québec, Presses Universitaires de Montréal, pp.13-22.
- Barthe M.-A., Gazier B., Leprince F., Nogues H., 1992, « Le RMI et la solidarité familiale », in *Protection sociale et RMI*, Paris, Syros.
- Baudelot C. et Establet R., 2006, *Suicide. L'envers de notre monde*, Paris, Editions du Seuil.
- Beaud S. et Pialoux M., 1999, *Retour sur la question ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Paris, Fayard.
- Bauer M., Bertin-Mouroit B., 1995, « La tyrannie du diplôme initial et la circulation des élites : le modèle français », in Elza Suleiman et Henri Mendras (dir.), *Le recrutement des élites en Europe*, Paris, La Découverte, pp.48-63.
- Blöss Th., Godard F., 1988, « La décohabitation des jeunes », in C. Bonvalet et P. Merlin (dir.), *Transformation de la famille et habitat*, Paris, INED-PUF, pp. 31-55.
- Bozon M., Villeneuve-Gokalp C., 1995, « L'art et la manière de quitter ses parents », *Populations et Sociétés*, n.297.
- Bozon M., Villeneuve-Gokalp C., 1994, « Les enjeux des relations entre les générations à la fin de l'adolescence », *Population*, 6, 1994, pp.1527-1555.
- Cicchelli V., 2001, *La construction de l'autonomie. Parents et jeunes adultes face aux études*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Chauvel L., 1998, *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XXème siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Le Lien social ».
- Chauvel L., 2003, *Génération sociales et socialisation transitionnelle : fluctuations cohortales et stratification sociale en France et aux Etats-Unis au XXI<sup>e</sup> siècle*, Habilitation à diriger des recherches, Institut d'Etudes Politiques de Paris.
- Déchaux J.-H., 1988, *Relations et solidarités de parenté en France*, Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Paris, Institut d'Etudes Politiques de Paris.
- Dubet F., 2004, *L'école des chances. Qu'est ce qu'une école juste ?*, Paris, Editions du Seuil, coll. « La République des idées ».
- Duru-Bellat M., 2006, *L'inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie*, Paris Editions du Seuil, Coll. « La République des idées ».

- Esping-Andersen G., 1999 [version anglaise, *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, 1990], *Les trois mondes de l'Etat-Providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Le Lien social ».
- Galland O., 1990, « Un nouvel âge de la vie », *Revue française de Sociologie*, XXXI-4, pp.529-550.
- Galland O., 2001, « Adolescence, post-adolescence, jeunesse : retour sur quelques interprétations », *Revue Française de Sociologie*, XXXXII-4, pp.611-644.
- Gallie D., Paugam S. (éds), 2000, *Welfare Regimes and the Experience of Unemployment in Europe*, Oxford, Oxford University Press.
- Gaullier X., 1998, « Ages mobiles et générations incertaines », *Esprit*, n.246, pp.5-44.
- Gaviria S., 2005, *Quitter ses parents. Une comparaison franco-espagnole*, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Le Sens Social ».
- Gebler M.-J., 1988, « Majorité des enfants et obligations d'entretien des parents », in Marie-Thérèse Meulders-Klein, John Eekelaar (dir.), *Famille, Etat et sécurité économique d'existence, Tome I : Famille*, Story-Scienta, pp.237-250.
- Grignon C. et Gruel L., 1999, *La vie étudiante*, Paris, PUF, coll. « Politique d'aujourd'hui ».
- Guillemard A.-M., 2003, *L'âge de l'emploi. Les sociétés à l'épreuve du vieillissement*, Paris, Armand Colin, coll. « U ».
- Jurado Guerrero T., 2001, *Youth in Transition. Housing, Employment, Social Policies and Families in France and Spain*, Ashgate, Aldershot.
- Lagree J.-C. et Lew-Faï P., 1989, *Jeunes et chômeurs*, Paris, Presses du CNRS.
- Lima L., 2004, « L'âge de l'Etat social : une comparaison France-Québec des systèmes d'assistance-jeunesse », Communication au colloque MATISSE « *L'accès inégal à l'emploi et à la protection sociale* », Paris, 16-17 septembre.
- Oberti M., 2000, « Relations et dépendances familiales. Regards croisés sur les étudiants français et italiens », *Observations et diagnostics économiques*, Revue de l'OFCE, n.73, pp.259-273.
- Paugam S., 2005, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Le Lien Social ».
- de Singly F. et Ramos E., 2000, « La défense d'un « petit monde » pour un jeune adulte vivant chez ses parents », in de Singly F., *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Paris, Nathan.

- Van de Velde C., 2006, « Comment quitter ses parents en France ? », *Actes du colloque franco-italien « Deux pays, deux jeunesses ? »*, Université de la Sorbonne, 11-12 mai 2006, Paris.
- Van de Velde C., 2006, « Se trouver ou le temps long de la jeunesse au Danemark », in Claire Bidart (dir.), *Devenir adulte aujourd'hui. Perspectives internationales*, Editions de l'INJEP, Paris, à paraître.
- Van de Velde C., 2007, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Le Lien Social.
- Verdier E., 1996, « L'insertion des jeunes « à la française » : vers un ajustement structurel ? », *Travail et Emploi*, n.69-4.
- Union Européenne, Direction générale Education, Formation et Jeunesse, 1999, *Questions-clés de l'éducation (Tome 1). L'aide financière aux étudiants de l'enseignement supérieur en Europe, tendances et débats*, Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, Luxembourg.